

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LASGRAÏSSES

De la séance du mardi 10 mai 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 17 mars, le Conseil Municipal de LASGRAÏSSES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire *dans la salle de Ferrières, conformément aux instructions ministérielles, en raison des consignes de sécurité sanitaire dans le cadre de la pandémie COVID 19*, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Alain ASSIÉ, Maire.

**Date de la convocation : jeudi 03 mai 2022.**

**Présents** : Mesdames Marie-Odile BOUSQUET-RIBOUD, Eunice MASSOUTIÉ, Patricia MAUREL, Sadia OUMOUZOUNE, Messieurs Alain ASSIÉ, Éric FREALLE, Christian MAUREL, Vincent PAKULA, Alain PRADES, Florent PREYNAT, Alain REILLES, William VERGNES.

**Absent Excusé** : Monsieur Guillaume DOUZIECH

**Absente Excusé et Représenté** : Monsieur Florian GUIBBAUD représenté par Éric FREALLE

**Secrétaire communale** : Hélène BOURGEOIS DE LAVERGNE

**Secrétaire de séance** : Éric FREALLE

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H11.

## 1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 14 AVRIL 2022

Après lecture, le compte-rendu du Conseil Municipal du 14 avril 2022 est soumis à approbation. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité. Monsieur le Maire invite l'ensemble des conseillers qui étaient présents à le signer.

**Adopté à l'unanimité**

## 2 – RELEVÉ DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION, PAR LE CONSEIL MUNICIPAL, D'UNE PARTIE DE SES ATTRIBUTIONS

*Sans objet*

## 3 – DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Les maires ont un rôle important à assurer dans la lutte contre l'insécurité routière, du fait de leurs multiples domaines de compétences qui peuvent avoir un impact direct ou indirect sur la sécurité routière : les aménagements urbains, la réglementation de la vitesse, la définition et la mise en œuvre des documents d'urbanisation, les activités scolaires ou parascolaires, les activités associatives...

Des progrès ont été réalisés mais cette évolution reste fragile. Depuis la mise en place du réseau des élus référents sécurité routière par la préfecture du TARN, un bilan 2020 a été réalisé. Les objectifs du réseau sont de favoriser les échanges d'information et d'expériences ainsi que d'organiser des stratégies d'actions coordonnées. L'existence de ce réseau permet d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière.

Le préfet du Tarn a fait part aux maires du département du souhait que chaque conseil municipal désigne en son sein un élu qui sera le référent sécurité routière de la commune.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Monsieur Vincent PAKULA comme référent sécurité routière de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les propositions ci-dessus

### **Adopté à l'unanimité**

#### **4 – AVIS SUR LE PROJET D'ACCUEIL ET D'HEBERGEMENT DES GENS DU VOYAGE 2022-2028**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage a été prescrite le 28 août 2019. La commune a été associée, par courrier du 19 décembre 2019, à une enquête portant sur des renseignements d'ordre général, la sédentarisation des gens du voyage et leur stationnement illicite sur notre territoire.

Suite à un travail technique approfondi mené dans une large concertation, et plus particulièrement avec les communes de plus de 5 000 habitants qui doivent obligatoirement figurer au schéma, la révision du schéma touche à sa fin. La commission départementale consultative du 8 novembre 2021 a validé le diagnostic et présenté les premières orientations. Le projet de schéma a été présenté lors de la commission du 15 mars 2022 et une nouvelle version du document a été réalisée suite aux observations formulées.

Ce troisième schéma départemental conforte les orientations déjà présentes dans le schéma actuel et présente des avancées notables sur la réponse aux situations d'ancrage qui ont tendance à se développer sur les territoires et sur la création de 2 aires pérennes de grand passage.

Arrivant au terme de cette démarche de révision et conformément à l'article 1 – paragraphe 3 de la Loi du 5 juillet 2000, les Conseils Municipaux des communes et Conseils Communautaires des établissements publics de coopération intercommunale doivent être consultés pour avis sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2022 – 2028.

Ainsi, à l'issue de cette consultation Monsieur le Préfet du Tarn sera à même d'arrêter le schéma départemental qui fera l'objet d'une publication.

Après en avoir délibéré, le Conseil émet, à l'unanimité des présents et représentés, un avis favorable concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Tarn 2022-2028

### **Adopté à l'unanimité**

#### **QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

##### **- Questions diverses :**

##### **1/ Renouvellement Contrat Agence Postale – Alain ASSIÉ**

Une proposition de renouvellement de contrat pour 2 ans a été proposée à l'agent en poste actuellement, Stéphanie CABANES. Celle-ci a répondu positivement.

##### **2/ Confirmation Commande Défibrillateur – Éric FREALLE**

L'appareil est arrivé en Mairie, il ne reste plus qu'à le poser. Nous sommes en attente du rendez-vous. Dès que cela sera fait, nous contacterons l'entreprise pour programmer une formation courant juin.

### ***3/ Confirmation Illuminations Fêtes de Fin d'Année - Éric FREALLE***

La décision de répondre favorablement pour l'année 2022 a été prise. Une autre entreprise doit venir nous présenter ce qu'elle propose, nous étudierons cela pour 2023. Marie-Odile Bousquet-Riboud recevra la commerciale de cette entreprise mi-juin 2022.

Tous les poteaux de la commune peuvent être équipés mais le montant de l'investissement s'élève à 250€ par poteau ! (A ce jour, 8 ont leur boîte de branchement).

### ***4/ PLU et PLUi – Terrains à Vocation Artisanale – Alain ASSIÉ***

Dans le cadre de l'élaboration du nouveau PLU-PLUi, une réflexion devra être menée afin de réfléchir à l'implantation d'une zone à vocation artisanale, car ce n'est pas réalisable dans le cadre d'une modification simplifiée. A cet effet, si la commune souhaite modifier le PLU, elle devra participer financièrement à la prestation d'élaboration du document PLUi, dont l'aboutissement est prévu pour 2025.

### ***5/ PLU « Les Hauts de Ferrières » – Alain ASSIÉ***

Au vu des informations ci-dessus, une réflexion plus large doit être envisagée concernant lesdits terrains. Faut-il toujours se porter acquéreur ? Faut-il renoncer à notre droit de Préemption ? Si nous sommes dans l'obligation d'acquérir ces terrains pour un montant total de 60000€, l'intérêt est bien moindre pour la commune, sachant qu'il faudra attendre la fin du PLUi pour pouvoir en faire quelque chose, ce qui bloquerait cette somme jusqu'en 2025.

### ***6/ Rendu du Jugement Expropriation « Préemption Terrains Ferrières » – Alain ASSIÉ***

Demain, mercredi 11 mai, a lieu l'audience avec le Juge des Expropriations. Si la décision du Juge fait force de loi, la collectivité sera alors dans l'obligation d'acheter lesdits terrains au prix des domaines soit 42 ou 43000€. Ce principe est adopté à l'unanimité par le Conseil seulement dans ce scénario-là.

A noter, que si la commune devient propriétaire de ces terrains, la collectivité devra impérativement mener une démarche de sécurisation du site.

### ***- Tour de table et expression libre :***

#### ***Maison communale des Services***

Le Maire informe le Conseil que le Permis de construire a été déposé au Service Instructeur de la CA2G. La consultation des entreprises puis l'ouverture des plis sont prévus courant-fin juillet ; les travaux commenceraient début septembre.

#### ***Création d'un bar éphémère dès cet été***

Saadia Oumouzoune présente le projet. L'ouverture serait de 2 ou 3h en semaine, exemple 18h-21h, le week-end jusqu'à minuit. La tenue de ce bar serait faite par des bénévoles. Monsieur le Maire prendra contact avec les autorités compétentes pour le montage du dossier administratif.

#### ***Tableau des permanences pour le bureau de vote***

Etablissement des permanences des élu-es au bureau de vote pour les journées des 12 et 19 juin. Le bureau de vote se tiendra à la Salle du Conseil, 12 Place du Colonel Dupin.

### ***Date du Prochain Conseil Municipal :***

Il se réunira le 13 Juin 2022 à 19h00 à la Salle de Ferrières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45.

**SIGNATURES  
des membres présents  
lors du Conseil Municipal  
du 10 Mai 2022**

*ASSIÉ Alain*

*DOUZIECH Guillaume*

***Absent***

*FREALLE Éric*

*GUIBBAUD Florian*

*MASSOUTIÉ Eunice*

***Absent***

*MAUREL Christian*

*MAUREL Patricia*

*OUMOUZOUNE Saadia*

*PAKULA Vincent*

*PRADES Alain*

*PREYNAT Florent*

*REILLES Alain*

*RIBOUD Marie-Odile*

*VERGNES William*